

Baux ruraux : forte hausse du montant des fermages



© 2024 Les Echos Publishing

Mauvaise nouvelle pour les fermiers : l'indice national des fermages, qui permet d'actualiser chaque année le montant du loyer des terres agricoles et des bâtiments d'exploitation, est en hausse de 5,23 % en 2024 par rapport à 2023 (122,55 contre 116,46). Les sommes à verser aux propriétaires au titre des fermages vont donc encore augmenter cette année, et ce de manière très significative. En effet, cette hausse, très importante cette année, est la sixième consécutive puisqu'elle fait suite à celle, déjà très forte d'ailleurs, de l'an dernier (+ 5,63 %), à celle de 2022 (+ 3,55 %), à celle de 2021 (+ 1,09 %), à celle de 2020 (+ 0,55 %) et à celle de 2019 (+ 1,66 %).

Le montant du fermage pour la période allant du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 sera donc égal à : loyer par hectare 2023 x 122,55 (indice 2024)/116,46 (indice 2023).

Rappel : l'indice national des fermages est calculé en fonction de l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare sur les 5 dernières années à hauteur de 60 % et de l'évolution, à hauteur de 40 %, du niveau général des prix de l'année précédente.

[Arrêté du 17 juillet 2024, JO du 30](#)

© 2024 Les Echos Publishing